



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Greffe de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

Réservé
au
Moniteur
belge



19000937

20 DEC. 2018

Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : **0443 939 306**

Dénomination

(en entier) : **G.R.S.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Wainage 85 à 6240 FARCIENNES**

Objet de l'acte : **Modification du siège social**

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14/12.2018 :

"Les associés tous présents, marquent leur accord sur cet ordre du jour.

Ces déclarations étant approuvées par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est régulièrement constituée et habilitée à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Modification du siège social à partir du 29/12/2018

Le siège social sera transféré à partir du 29/12/2018 à l'adresse suivante :

•Rue de la Justice n°178 6200 CHÂTELET

L'assemblée marque à l'unanimité son accord sur la modification du siège social.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun associé ne demandant la parole, l'assemblée est levée à 18h30 heures. "

Jonathan Schotte
Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).